

Contrat de Maintenance d'installation de Climatisation

Entre les soussignés

d'une part	d'autre part,
Nom ou raison sociale	l'Entreprise :
Adresse :	n° d'inscription au registre préfectoral ⁽²⁾
	Qualifiée ⁽¹⁾
représenté(e) par	représenté(e) par
agissant en qualité	agissant en qualité de :
de :	
ci-après désigné le " CLIENT "	ci-après désigné le " PRESTATAIRE "
il a été convenu ce qui suit :	

1. Objet

Par le présent contrat le **CLIENT** confie au **PRESTATAIRE** la maintenance de l'installation de climatisation désignée ci-contre^{(3 (4))}.

Unité(s) Intérieure(s)

Marque	Type	situation	N° série	Observation

Unité(s) Extérieure(s)

Marque	Type	situation	N° série	Observation

(1) Précisez la qualification de l'entreprise

(2) Autorisation préfectorale suivant décret n° 92-1271 Modifié application Juin 1999

(3) Observation: spécifier les particularités ou options de l'appareil

(4) Pour les appareils VRV utiliser le modèle ci-dessus, avec le nombre de ligne correspondant aux nombre d'unités, le joindre en annexe.

2. Obligations du prestataire

INTERVENTION CONTRACTUELLE

Le **PRESTATAIRE** assurera une visite Annuelle de contrôle technique sur les équipements désignés à l'Article 1. les visites seront effectuées par un personnel qualifié, et programmées au cours du (des) mois suivant(s).

Elles comporteront les opérations désignés ci-dessous :

- Vérification et contrôle général des unités intérieure(s) et extérieure(s)
- Vérification des fixations et supports
- Vérification du circuit frigorifique,
- Détection des fuites éventuelles de fluide frigorigène et appoint s'il y a lieu ⁽¹⁾⁽²⁾
- Vérification de la bonne marche des sécurités, de(s) régulation(s) et des automatismes
- Nettoyage du (des) filtre(s) de(s) unité(s) intérieure(s)
- Dépoussiérage et nettoyage des unités intérieure(s) et extérieure(s)
- Vérification du bon fonctionnement de l'humidificateur ⁽³⁾
- Vérification de l'écoulement des eaux de condensas, désinfection et nettoyage des bacs à condensas et des siphons.
- Nettoyage et enlèvement des résidus en fin de visite,
- Etablissement d'un rapport de visite, incluant les travaux réalisés, les réponses aux éventuelles remarques du **CLIENT** ainsi que toute recommandation nécessaire au bon fonctionnement de l'installation ⁽⁴⁾.

En outre, les risques éventuels, qui pourraient découler des interventions du **PRESTATAIRE** et qui relèveraient directement de sa responsabilité, sont couverts par une assurance professionnelle.

INTERVENTION SUR APPEL

En cas de panne, le **PRESTATAIRE** s'engage à intervenir pendant les heures ouvrables, sur simple appel téléphonique du **CLIENT** au numéro suivant :.....⁽⁵⁾

Dans un délai de⁽⁶⁾

Le coût de ces interventions ⁽⁷⁾;

- Est inclus dans la redevance contractuelle
- Est exclus de la redevance contractuelle à l'exception de(s) visite(s) non facturable(s) ⁽⁸⁾
- Fera l'objet d'une facturation complémentaire, conformément aux dispositions de **l'article V** ci-dessous, partir d'un attachement contradictoire reprenant le ou les déplacements, le temps passé en intervention, la liste des pièces de rechange

fournies par le **PRESTATAIRE** immédiatement ou à commander après accord du **CLIENT** sur devis.

- (1) précisez le nombre
- (2) lors de la visite programmée, seule la fourniture est à la charge du client
- (3) rayer si inutile
- (4) un exemplaire est laissé au client
- (5) précisez le n° de téléphone du service concerné
- (6) précisez le délai d'intervention après l'appel téléphonique, en ne prenant pas en compte les périodes en dehors des heures ouvrables, sauf accord du client
- (7) cocher la casse concernée
- (8) visite d'assistance comprenant la prestation et le déplacement (non curative)

3. Engagement du client:

Le **CLIENT** s'engage à:

- permettre au **PRESTATAIRE** le libre accès et en toute sécurité aux installations (équipements désignés à l'article I,
- assurer la conduite et la surveillance des installations,
- interdire l'accès aux installations à toutes personnes non habilitée,
- n'apporter aucune modification aux installations sans l'avoir notifié au **PRESTATAIRE**,
- fournir les fluides et énergies nécessaires au fonctionnement de l'installation et aux opérations de maintenance,
- prendre à sa charge le remplacement des éventuelles pièces défectueuses fourniture et main d'œuvre jugée nécessaire par le **PRESTATAIRE** sur présentation d'un devis,
- assurer la mise en conformité des installations en fonction de l'évolution des réglementations.

4. Condition de prix

REDEVANCE CONTRACTUELLE

Conformément à l'article II, le montant forfaitaire est de :

- Francs H.T
- Euro H.T
- Francs TTC
- Euro TTC
- TVA ()
- TVA ()

Fournitures et prestations facturées en sus

- Intervention sur appel F. TTC
..... € .TTC
- Déplacement forfaitaire F. TTC
..... € .TTC

- Fournitures
- Les pièces de rechanges, le fluide frigorigène, le(s) filtre(s), les petites fournitures etc.(après accord du client)

5. Modalité de facturation

Facturation

- Redevance contractuelle⁽¹⁾
Le montant de chaque facture est révisé à la date de facturation, majorée des taxes en vigueur, ce montant étant définitif.
- Fournitures et prestations en sus
Les fournitures et prestations non prévues dans ce contrat seront facturées au fur et à mesure de leur exécution.

Paiement

Toutes les factures sont payables à réception. En cas de non paiement dans un délai de 15 jours, un intérêt égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal pourra être appliqué sans formalité ni mise en demeure.

Révision de prix

Sauf disposition légales ou réglementaires contraires, les redevances (contractuelles et autres) seront révisées en fonction de la formule: $P' = P \cdot \underline{S}$

S

Avec P' = redevance révisée à la date de facturation

P = redevance contractuelle à la date de signature du contrat; montants précisés ci-dessus

S' = valeur de l'indice du coût de la main-d'œuvre à la date de facturation⁽²⁾

S = valeur de l'indice du coût de la main-d'œuvre à la date de la signature du contrat; précisez son montant⁽²⁾

6. Durée

Le présent contrat prend effet le⁽³⁾

Il est établi pour une durée de⁽⁴⁾

Il sera renouvelable par tacite reconduction

Par période de⁽⁵⁾an(s)

Sauf résiliation par l'une des parties, adressée à l'autre au moins trois mois avant la date d'échéance, par lettre recommandée avec A.R.

7. Contestation

Les contestations relatives à l'exécution et à l'interprétation du présent contrat seront, à défaut d'un règlement amiable préalablement recherché, soumis à la juridiction du tribunal compétent de :
.....⁽⁶⁾

Le **CLIENT** Monsieur **LAVRANGE**

Le

Signature (précédée des noms et fonction du signataire)

Cachet (si entreprise)

Le **PRESTATAIRE**

Le

Signature (précédée des noms et fonction du signataire)

Cachet de l'entreprise

(1) précisez le(s) montant(s) et la (les) date(s) de la facturation

(2) précisez de quel indice de la main d'œuvre il s'agit

(3) précisez la date (jour/mois/année)

Modèle de document modifiable à la guise de l'utilisateur, clauses et paragraphes non exhaustifs

(4) précisez la durée du contrat

(5) inscrire un chiffre

(6) inscrire le nom du tribunal compétent